

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

SYNTHESE

DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE

Séance plénière ordinaire du 17 septembre 2015

Le comité stratégique s'est réuni le 17 septembre 2015, de 9 h 36 à 12 h 32, sous la présidence de M. Jean-Benoît DUJOL. L'ordre du jour était le suivant :

- ouverture de la séance, approbation des minutes du précédent comité stratégique, point d'actualité ;
- point sur la réorganisation du ministère et la création d'une nouvelle agence regroupant le programme Erasmus+ et l'ASC ;
- point d'étape sur la montée en charge ;
- évaluation du service civique : présentation des résultats de l'étude de Plein Sens ; présentation des autres travaux en cours ;
- point d'étape sur le projet IVO for All ;
- bilan du 14 juillet 2015.

Ouverture de la séance, approbation des minutes du précédent comité stratégique, point d'actualité

Ouverture de la séance

Après avoir accueilli les membres du comité stratégique et excusé l'absence de M. KROICHVILI (UNML), le président indique qu'il assurera, en l'absence de M. CHEREQUE, la présidence des différentes instances de l'Agence.

Par ailleurs, suite au départ en congé de maternité de Mme PAOLETTI, M. Louis JACQUART, nouveau secrétaire général de l'Agence, assurera l'intérim de la direction à compter de la mi-octobre.

Evidemment, les services seront très mobilisés pour que ces vacances et intérim soient les plus indolores en cette fin d'année qui se traduit par une montée en charge très importante du service civique.

Indépendamment de ces mouvements, l'Agence accueille, depuis le début de l'été, 8 personnes qui sont venues renforcer ses équipes. Le président s'en félicite et remercie tous les personnels de l'Agence, nouveaux et anciens, de répondre présents face aux tâches, très nombreuses, qui s'annoncent.

Le président souhaite également la bienvenue, à l'occasion de leur première participation, à :

- Mme Anne-Sophie JOUANNEAU, en charge du pôle Volontariat auprès du ministère des Affaires étrangères et du Développement international,
- M. Grégoire GANGNEUX, volontaire au sein des Enfants du Canal, qui a participé au défilé du 14 juillet,
- M. Hakim SOUDJAY, ancien volontaire d'Unis-Cité (antenne de Dunkerque) et ambassadeur,
- Mme Saron BUYIKANA, ancienne volontaire d'Unis-Cité et ambassadrice.
- M. Alexandre KLEIN, volontaire auprès du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, représentant M. BONNEVAL.

Approbation des minutes du précédent comité stratégique

Le président met ensuite aux voix les minutes du comité stratégique du 15 mai 2015. Aucune observation n'étant formulée, les minutes sont approuvées à l'unanimité.

Point d'actualité

Le président aborde, enfin, plusieurs questions d'actualité :

- l'état de la montée en charge du service civique en 2015,
- les éléments de cadrage budgétaire 2016,
- la mobilisation du service civique en faveur de l'accueil des personnes réfugiées,
- les modifications législatives.

S'agissant de la fin de l'année 2015

Au cours du comité de pilotage sur la montée en charge qui s'est réuni hier, il a été fortement rappelé aux différents ministères le caractère interministériel du pilotage des grands programmes. La présidence de la République était représentée, le ministre était présent. La question de la montée en charge, partagée par tous les acteurs du service civique, est évidemment tout en haut de l'agenda. Il a été souligné lors de ce comité que l'objectif de 70 000 volontaires en 2015 était « réaliste ». Autrement dit, il est imaginable d'atteindre cet objectif, bien que chacun sache que cela correspond à un quasi doublement du service civique après trois années au cours desquelles la progression a été plus limitée. L'enjeu est donc très important et implique la mobilisation de tous.

A ce titre, le président souligne le déploiement sur le terrain de plusieurs grands programmes (Pôle Emploi et ministère de l'Intérieur, en particulier), dont chacun peut se féliciter. Néanmoins, la marche d'escalier est encore très haute même s'il est compliqué de se faire une idée de son importance. Le président rappelle que les recrutements se déroulent principalement au cours du dernier trimestre et que ce n'est que fin 2015 voire début 2016 que l'Agence sera en mesure de vérifier si les objectifs ont été atteints.

Cela étant, la « machine Agrément » tourne à plein, aussi bien au niveau national qu'au niveau déconcentré. Les agréments se situent à peu près dans l'épure, même si l'effort doit être poursuivi. Ce message a été passé aux services ministériels encore en retrait sur le sujet. L'enjeu à relever est de transformer ces agréments en missions effectives. Le message de mobilisation doit donc maintenant se tourner vers la concrétisation sur le terrain de ces missions au bénéfice des structures d'accueil et, en particulier, des jeunes qui effectueront ces missions.

S'agissant de la préparation de l'année 2016

A ce moment de l'année, la préoccupation première de l'Agence est évidemment de préparer l'année 2016. Le projet de loi de finances 2016 sera déposé dans quelques semaines. Néanmoins, les éléments de cadrage budgétaire sont connus. L'objectif est d'atteindre 110 000 jeunes en 2016, après 70 000 en 2015, pour atteindre 150 000 jeunes à la fin du quinquennat.

Quant aux éléments budgétaires 2016, ils devraient être en cohérence avec ces objectifs, comme cela a été le cas pour 2015 qui est peut-être la première année de l'histoire du service civique où l'Agence a les moyens de ses ambitions. Le président rappelle qu'en 2015, l'Agence a disposé des crédits avant les missions, à la différence des années précédentes où elle a dû insister pour obtenir une enveloppe budgétaire à la hauteur des objectifs chiffrés. L'enjeu est maintenant de recruter les jeunes et de consommer l'ensemble de ces crédits. A ce titre, le

président remercie tous les acteurs de leur mobilisation dans les semaines à venir pour que 2015 soit un succès.

S'agissant de la mobilisation du service civique en faveur de l'accueil des personnes réfugiées

Comme chacun le sait, la France doit faire face à une crise de grande ampleur. Face à cette situation, plusieurs associations se sont mobilisées et ont indiqué qu'elles étaient prêtes à accompagner et aider les personnes réfugiées, originaires notamment de Syrie. Cette mobilisation répond au souhait du Gouvernement français de prendre toute sa part dans l'accueil de ces personnes et à la volonté exprimée par le président de la République lors du dernier conseil des ministres de faire appel à des volontaires de service civique.

Il ne s'agit pas de profiter subrepticement de cette crise pour faciliter la montée en charge du service civique, mais de considérer ce dispositif comme une ressource additionnelle aux actions qui seront conduites par les associations, afin d'offrir un service civique complémentaire, différent et utile à l'accueil et l'intégration de ces personnes sur le territoire français. Il en sera fait l'annonce dès demain par le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, M. Patrick KANNER, avec certaines associations et collectivités impliquées sur le sujet.

Les messages de prudence adressés par le Mouvement associatif ont été bien compris. La première priorité est de trouver des lieux d'accueil, la seconde de travailler à la complémentarité entre les interventions du travail social et celles des volontaires. Il semble, cependant, qu'il existe un consensus sur l'utilité et la pertinence de la mobilisation des volontaires sur ces missions. D'autant que plusieurs jeunes, touchés par cette question, ont spontanément manifesté le souhait d'apporter leur contribution. Un des atouts du service civique est, en effet, de pouvoir offrir à cette volonté de se rendre utile une concrétisation véritable, et cette crise en est une occasion.

S'agissant des modifications législatives

Plusieurs textes législatifs ont été actualisés cet été, via la loi de programmation militaire et la loi de ratification de l'ordonnance sur la mise en accessibilité. Différents éléments relatifs au service civique et à l'Agence ont été introduits aux dispositions du code du service national. Deux modifications méritent d'être soulignées. La première a trait au recul de la limite d'âge d'accès au service civique à 30 ans pour les personnes en situation de handicap. La seconde concerne les missions de l'Agence qui sont maintenant étendues à l'animation du programme européen Erasmus+ Jeunesse et Sport, suite au rapprochement, à partir du 1^{er} janvier 2016, de l'Agence du service civique et de l'agence Erasmus+ France Jeunesse et Sport.

D'autres évolutions juridiques sont en cours. Liées à la réorganisation du ministère, elles concernent, entre autres, la durée des agréments et la simplification de la procédure d'agrément.

Enfin, les groupes techniques en appui du comité stratégique seront modifiés. Il est proposé la dissolution du groupe Communication. En effet, la routine gagnant, il semble plus judicieux de redéployer les ressources sur d'autres missions. Evidemment, il sera possible de réunir de façon ponctuelle les membres du comité qui seront intéressés par ces questions d'actualité.

Sans vouloir ouvrir de polémique sur les modifications législatives intervenues cet été, M. LESTERLIN indique que l'affaire est bouclée. Il l'a dit dans la sphère qui est la sienne, celle du parlement, il l'a fait savoir à celle de l'exécutif qui en est responsable : la saisine des parlementaires dix minutes avant l'examen de l'article concerné et l'introduction, par amendement gouvernemental, de plusieurs modifications au code du service national ne sont pas des pratiques démocratiques à renouveler.

Ces modifications législatives n'ont été examinées par aucune des deux commissions qui pouvaient avoir à en connaître. L'une était la commission Défense nationale et forces armées, puisqu'il s'agissait d'un texte sur la loi de programmation militaire. Cependant, elle n'était pas compétente car il s'agissait, en technique législative, de ce que l'on appelle « un cavalier législatif » : cette modification législative n'avait strictement rien à voir avec la loi de programmation militaire. Cette pratique est régulièrement condamnée par le président de l'Assemblée nationale et les parlementaires, faisant remarquer à l'exécutif qu'il convient que les introductions d'amendements par le gouvernement soient dans le sujet de la loi et suivent l'examen démocratique par la commission compétente. En l'occurrence, la commission Affaires culturelles et éducation aurait dû en être saisie. Même la rapporteure du texte ignorait tout de l'introduction de cet amendement que M. LESTERLIN a découvert en milieu d'après-midi, en étant par hasard au cabinet du ministre de la Défense qui, lui-même, n'était pas au courant et qui a dû lire, lui a-t-il indiqué, arbitrées par Matignon, trois lignes pour expliquer que le gouvernement profitait de cette opportunité législative pour modifier un élément du code du service national.

Ce code n'avait jamais été modifié depuis la promulgation de la loi du 10 mars 2010. M. LESTERLIN tient à le souligner. Cela s'adresse non seulement au président de séance mais également au délégué interministériel à la jeunesse et au directeur d'une administration centrale. Ces pratiques ne sont pas tolérables et ne doivent pas être reconduites, les instances compétentes n'ayant pas pu émettre d'avis.

Le seul point qui pouvait faire polémique n'était pas la modification de la structure du GIP car il fallait effectivement l'actualiser avec l'intégration d'Erasmus+, mais l'introduction de la possibilité pour l'Agence de recevoir des financements privés pour gérer le service civique, donc un élément du code du service national universel. Ce point de principe, symbolique et politique, aurait dû faire l'objet de consultations préalables, notamment de la part du comité stratégique, réuni aujourd'hui. La loi est passée en seconde lecture. Contre à la première lecture, M. LESTERLIN a voté pour la loi de programmation militaire car il est d'accord avec elle. Il n'en demeure pas moins que ces pratiques du cabinet de M. KANNER et de l'administration que M. DUJOL dirige ne sont pas tolérables. M. LESTERLIN insiste.

Nonobstant, le plus important est sans doute la réunion interministérielle qui a eu lieu hier pour organiser la montée en charge du service civique. M. LESTERLIN se félicite de cette initiative car l'Etat doit mobiliser les différents ministères qui ont la tutelle d'organismes ou qui, directement dans leur structure, se doivent de participer à cet effort que le président de la République a appelé de ses vœux et auquel chacun souscrit.

Néanmoins, la montée en charge du service civique n'est pas uniquement l'affaire des ministères, discours qui est en train de se développer. Il ne faudrait pas laisser à penser que les réunions interministérielles auxquelles ne participent que des représentants de ministres et des hauts fonctionnaires desdites administrations centrales se substituent aux instances qui ont été créées par la loi du 10 mars 2010. La montée en charge du service civique est l'affaire de tous et de tous les partenaires mentionnés dans cette loi qui a été conçue avec M. HIRSCH et que chacun défend.

Quand Mme ROYAL a annoncé 6 000 volontaires au titre des nouvelles dispositions législatives sur la transition énergétique, M. LESTERLIN lui a répondu publiquement et en présence de M. KANNER que ce n'était sûrement pas boulevard Saint-Germain que ces postes seraient créés. Lorsqu'on s'exprime au nom d'un ministère, donc de l'Etat, et que l'on annonce la création de postes, il ne faut pas considérer que ces postes seront issus directement de l'autorité de l'Etat. Sinon, on s'inscrirait alors dans une logique que chacun combat, celle de la substitution à l'emploi. Tous les acteurs doivent rester mobilisés, monde associatif, établissements publics, administrations de l'Etat et collectivités territoriales auxquelles M. LESTERLIN est évidemment le plus attaché en tant qu'élu et qui sont les grandes oubliées de ces cinq dernières années.

Cette montée en puissance ne se fera jamais si l'on ne réussit pas à mobiliser les collectivités territoriales qui, à travers la coopération décentralisée, entre autres, et l'appui qu'elles apportent à un certain nombre d'associations relais qu'elles subventionnent, pourront l'accompagner.

M. LESTERLIN insiste. Cette montée en charge n'est pas l'affaire des ministères, mais l'affaire de tous. Les ministères y compris. Puisque les objectifs sont connus, le moment est venu de le dire. Sinon, on démobilisera les « troupes » et on s'épargnera de faire l'effort, auquel chacun est appelé, de faire en sorte que tous les élus de la République se mobilisent sur cette montée en charge comme ils sont capables de le faire pour l'accueil des réfugiés.

Enfin, après le débat qui a eu lieu hier après-midi à l'Assemblée nationale, M. LESTERLIN suggère, s'agissant du service civique et du rôle que les volontaires peuvent jouer en faveur d'une meilleure insertion des réfugiés des pays en guerre, Syrie, Irak et Erythrée, entre autres, de s'imposer à rester à la terminologie, non pas de « migrants », mais de « réfugiés » puisque l'Etat français entend accueillir des réfugiés et pas forcément augmenter le nombre de migrants qui souhaitent venir vivre en France. C'est une question sémantique qui a un poids politique fort.

Le président, qui ne souhaite pas relancer le débat sur la question des modifications législatives, a tout à fait conscience qu'il s'agit d'un sujet sensible et symbolique, M. LESTERLIN a raison de le rappeler.

S'agissant de la mobilisation interministérielle et de l'utilité de sa contribution à cette œuvre commune qu'est la montée en charge du service civique, le président rappelle que la réunion d'hier n'était pas la première. Ce plan de mobilisation existe déjà depuis plusieurs mois. Le comité stratégique en a eu connaissance à la séance précédente puisqu'il lui a été rendu compte des attendus et de la gouvernance que le ministère se proposait de mettre en place.

A titre personnel, le président considère cette mobilisation comme un outil de rattrapage du retard à l'allumage qu'ont pu avoir les services de l'Etat sur le sujet. Bien placé pour savoir que le service civique s'appuie d'abord sur le monde associatif, le président souligne que depuis le début, la loi ouvre la possibilité à d'autres formes d'exercice du service civique, formes dont les acteurs de l'Etat ont tardé à se saisir.

L'obligation des services de l'Etat est double voire triple. Il ne s'agit ni de créer des postes boulevard Saint-Germain ni de ne créer que des postes dans les ministères ou leurs services déconcentrés. L'idée est de « responsabiliser » chaque département ministériel sur son secteur.

Evidemment, cela implique l'accueil de volontaires au sein des services administratifs, qu'ils soient ministériels, déconcentrés, locaux ou nationaux dépendant d'un ministère, mais également la volonté de mobiliser chaque ministère en direction des associations qui agissent dans son secteur et qui sont partenaires des politiques publiques qu'il conduit. Le ministère de l'Intérieur, très en avance sur le sujet, en est un exemple.

En outre, cela peut souvent entraîner des doubles comptes. En effet, si on faisait la somme de tous les engagements des ministères, certains volontaires seraient comptés deux fois puisqu'il va de soi qu'un volontaire au sein d'une association peut contribuer à plusieurs « petites briques ». L'important est le souhait de tous que le service civique soit l'affaire de chacun, y compris des ministres, et qu'il soit considéré par tous comme une ressource au service de l'intérêt général et, par conséquent, des politiques publiques.

Il ne s'agit pas de monopoliser la montée en charge du service civique dans une instance qui ne serait pas prévue par les textes, mais de s'organiser afin d'impulser une dynamique et de veiller à son développement.

En plaisantant, le ministre a évoqué hier l'utilisation, en conseil des ministres, de gommettes rouges et vertes afin de mettre en avant les bons et les mauvais élèves. Au regard de la situation, il ne semble pas superflu de s'assurer que chaque ministère travaille d'arrache-pied à se mobiliser et à mobiliser ses partenaires afin d'offrir des missions de service civique de qualité et en plus grand nombre.

La notion de qualité a été très présente hier dans le discours du ministre. Le président sait que cette préoccupation est partagée et insiste à nouveau sur le fait qu'il ne s'agit pas de faire du service civique pour du service civique. Chacun est convaincu que la montée en charge n'a de sens que si elle se traduit par une augmentation du nombre de missions et la préservation, voire l'accroissement, du niveau de qualité que chacun connaît.

L'intérêt de ces instances de mobilisation est également de rappeler aux ministres qu'au-delà des chiffres, il est attendu qu'ils produisent des missions conformes aux standards du service civique que les organismes représentés aujourd'hui ont contribué à forger.

S'agissant des modifications législatives qui ont suscité de vives réactions, Mme SAURIN, conseillère aux politiques d'engagement au sein du cabinet de M. KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, explique que le ministère a été contraint de réagir dans l'urgence. Certaines modifications devaient impérativement être adoptées avant le 1^{er} janvier 2016. Le ministère s'est donc mis en quête d'un véhicule législatif. Cependant, au dernier moment, il n'a pas été possible de faire passer cette disposition par le véhicule législatif qui avait été envisagé et pour lequel le ministère avait reçu garantie. Il a donc été contraint de trouver un autre véhicule législatif et s'est tourné assez naturellement vers la loi de programmation militaire au motif que le service civique est codifié au sein du code du service national. Cela explique le raccrochage très tardif de cette disposition à la loi de programmation militaire.

Le ministère convient également que les temporalités auxquelles M. LESTERLIN a fait allusion et qui permettent aux parlementaires d'examiner un texte dans de bonnes conditions n'ont pas nécessairement été respectées. Pour autant, il ne faut pas y voir de la part du cabinet de M. KANNER, Mme SAURIN s'exprime au nom du directeur de cabinet, une quelconque forme de malveillance ou de volonté d'écarter ceux qui contribuent et contribueront à faire du service civique ce qu'il est et sera, à savoir l'ensemble des membres présents aujourd'hui, mais également les parlementaires. Le ministère n'oublie pas d'où vient le service civique et qu'il s'agit d'une construction éminemment partenariale. Seul le calendrier contraint a obligé le ministère à passer par ce véhicule et selon les modalités qui ont été rappelées.

S'agissant du comité de pilotage, le ministre y a assisté et a été très déterminé à annoncer sa volonté de parvenir aux 70 000 et de faire reposer cette responsabilité sur l'ensemble des membres du gouvernement puisque l'objectif des 70 000, assigné par le président de la République, est partagé. Il est temps que chaque partie prenante se l'approprie, comme M. LESTERLIN l'a indiqué.

Comme le président l'a souligné, ce comité de pilotage a pour but de mobiliser les services de l'Etat qui accusent aujourd'hui un retard certain. L'idée était, dans un cadre non formel mais utile, de porter cette parole auprès d'acteurs qui sont beaucoup moins familiers du fonctionnement de ce dispositif que les organismes autour de la table. Il convenait donc de rattraper ce retard par la création de cette instance qui n'a pas vocation à perdurer. Sa finalité est de lancer une mobilisation, de la structurer, de l'organiser et de permettre, ensuite, à l'ensemble des parties prenantes de ce comité de pilotage de rejoindre le comité stratégique.

La mobilisation des collectivités territoriales n'est pas discutée dans le cadre du comité de pilotage. Pour autant, elle existe. En juillet, le ministère a signé plusieurs protocoles d'accord avec l'Association des maires de France (AMF), l'Association des régions de France (ARF), l'Assemblée des communautés de France (ADCF) et l'Association des maires ruraux de France (AMRF) afin d'encourager le développement du service civique.

Le ministère complète ces protocoles d'accord d'un partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et organisera, avec M. DELUGA, président du CNFPT, et M. KANNER, le 17 novembre, lors du Salon des maires, une conférence sur le service civique à destination des collectivités. De nouveaux outils destinés à ces acteurs y seront présentés.

Cette opération nationale sera suivie de nombreux événements locaux afin que chaque collectivité, au plus près de son territoire, puisse se voir présenter ce qu'est le service civique, les missions qu'il est possible de proposer dans ce cadre et des témoignages de collectivités déjà engagées dans le dispositif. Le ministère essaie de se servir de tous les outils, formels ou informels, à sa disposition pour que chacun se sente partie prenante de ce dispositif.

La mobilisation est enclenchée dans les services de l'Etat. Le président a cité les réussites des ministères de l'Emploi et de l'Intérieur, mais d'autres s'annoncent. Le 14 octobre, le ministère lancera un grand programme sur les questions sportives avec les fédérations sportives, qui permettra d'atteindre 2 500 missions cette année, 5 000 en 2016 et 7 500 en 2017. Le ministère lancera également, au mois d'octobre vraisemblablement, avec Mme VALLAUD-BELKACEM, un grand programme concernant l'Education nationale qui permettra de créer 37 000 nouvelles missions au sein des établissements d'enseignement publics locaux et des établissements de l'enseignement supérieur, ainsi qu'auprès du secteur associatif.

Mme ANGRAND rappelle que dans le cadre du service civique franco-allemand, de jeunes volontaires allemands sont déjà accueillis dans des écoles, des clubs sportifs ou des fédérations. Depuis peu, grâce à l'entremise de l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), des jeunes allemands effectuent des missions dans des collectivités territoriales afin de les soutenir dans le développement de leurs relations avec l'Allemagne. Il existe sûrement des pistes et des synergies à mettre en place avec ce qui se développera et qui a été décrit. Enfin, Mme ANGRAND aimerait savoir si le développement du service civique à l'international ou en Europe a été mentionné lors du comité de pilotage.

Le président confirme que ce thème, compliqué, a été évoqué, il en a discuté en aparté avec M. BEAUSSOU, et que l'injonction faite au ministère n'a pas été très bien reçue en raison du contexte particulier dans lequel s'inscrit le service civique à l'international.

S'agissant de l'accueil des réfugiés, dont chacun peut se féliciter, M. LOUIS soulève une mise en garde par rapport à l'annonce, déjà faite, selon laquelle un millier de volontaires sera mobilisé pour accompagner ces personnes. M. LOUIS a une connaissance approfondie du secteur qui accueille les réfugiés. A l'heure actuelle, les associations sont dans la précipitation. En moins de 24 heures, elles sont en train de monter, d'installer et d'ouvrir des établissements, ainsi que de recruter du personnel qui, entre autres, n'est pas nécessairement formé. Dans quelles conditions seront accueillis les volontaires qui seront placés auprès des personnes réfugiées ? Quelles seront leurs missions ? En effet, si l'on peut entendre qu'un certain nombre de missions d'animation, d'accueil, d'accompagnement et autres sont déjà effectuées dans des centres d'hébergement, la précipitation actuelle dans laquelle se fait l'accueil des personnes réfugiées crée un risque de substitution à l'emploi sur des postes d'agents d'accueil tenus par des volontaires en service civique.

Il faudra également gérer la frustration et l'incompréhension que ressentiront ces volontaires face à l'exclusion, quelques jours ou semaines plus tard, d'un certain nombre de personnes qui auront été accueillies dans les établissements d'hébergement. Il est essentiel que les jeunes qui s'engageront comprennent la mission qui sera la leur et ses limites. M. LOUIS cite l'exemple de l'évacuation, ce matin, du campement des 400 migrants de la gare d'Austerlitz à qui il a été proposé un hébergement de trois semaines. Comment les personnes qui les accompagneront pendant cette période géreront-elles cette situation ?

Dans le cadre d'une telle action qui se poursuivra pendant plusieurs mois et où 1 000 jeunes seront appelés à aider et accompagner des personnes réfugiées, la précipitation ne doit pas prévaloir, M. LOUIS en est convaincu. Il est sans doute possible de mettre en œuvre un accompagnement ponctuel et transversal en s'appuyant sur les associations qui sont déjà en

place et qui peuvent détacher des jeunes déjà en mission, au lieu d'ouvrir à des jeunes, dès lundi prochain, des missions qui n'auront pas été préparées.

S'agissant de la mobilisation interministérielle, M. LOUIS s'en félicite mais s'interroge sur les mesures d'accompagnement des structures. A ce titre, M. LOUIS cite l'exemple de la convention signée par la ministre du Logement, Mme PINEL, qui prévoit l'intervention de 500 volontaires en service civique dans des structures d'hébergement et de réinsertion d'ici à 2016 – les volontaires en mission aux Enfants du Canal représentent 12 % de cet effectif. Que mettent en place les ministères comme soutien aux structures ? Y a-t-il une volonté de travailler la formation ? Y a-t-il une volonté de soutenir les associations qui ne sont que sur financement d'Etat et qui devront sortir les 106 euros de leur poche ? Ce montant sera-t-il pris en charge par le ministère ?

Enfin, M. LOUIS indique que Mme PAOLETTI, qui connaît le sujet, abordera la question du groupe Communication.

Pour M. BEAUSSOU, chacun ne peut que saluer avec intérêt l'émulation qui existe entre les différentes administrations. Néanmoins, il ne faut pas la confondre avec une course aux chiffres désordonnée. En ce qui concerne la dimension internationale, qui est essentielle mais qui n'est pas la dimension la mieux traitée pour l'engagement citoyen, une réflexion de fond est engagée au sein du ministère des Affaires étrangères car il ne s'agit pas de déverser des volontaires comme des réfugiés. Leur engagement doit résulter non seulement d'une mobilisation de la société civile, des associations, des établissements dépendant du ministère, des collectivités locales, mais également d'une mobilisation dans les pays où ils se rendent afin que les missions aient du sens et du contenu.

Dans cette perspective, Mme GIRARDIN a présidé en juillet un premier comité de pilotage d'évaluation des politiques publiques sur le développement de l'engagement citoyen des jeunes à l'international. Cette évaluation s'appuiera sur un état des lieux qui sera remis dans un mois. Des scénarios seront, ensuite, élaborés d'ici à la fin de l'année afin de garantir une montée en puissance ordonnée. Celle-ci inclura non seulement la participation du ministère des Affaires étrangères à la montée en puissance de l'engagement citoyen à l'international, mais s'inscrira également dans une réforme plus globale du volontariat de service à l'international. Il est important que cette montée en puissance soit concomitante à une volonté de plus grande lisibilité et de plus grande cohérence. La précipitation peut aller à l'encontre de cette volonté de rationalisation ordonnée et respectueuse de l'ensemble des partenaires.

Par ailleurs, dans un objectif de rationalité, il serait utile que le ministère des Affaires étrangères et France Volontaires, qui est membre du comité stratégique, soient associés aux contacts que l'Agence peut avoir avec les opérateurs du ministère. A titre d'exemple, M. BEAUSSOU cite la réunion que l'Agence a prévue avec l'Institut français qui est sous la cotutelle du ministère des Affaires étrangères.

Enfin, M. BEAUSSOU réitère, avant qu'il n'y ait urgence, la demande qu'il a formulée à la séance précédente et qui n'a pas été entendue. Il serait judicieux, comme cela a été le cas pour les ministères de la Culture et de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, d'organiser une réunion d'une journée des opérateurs et partenaires du ministère afin de faire un tour d'horizon des missions proposées et de la façon dont elles sont abordées. Cela est particulièrement important pour un secteur spécifique et relativement complexe où il y a beaucoup à faire. Plusieurs pistes de la fiche Mesures méritent d'être examinées. Certes, il faut aller vite, mais de manière cohérente, et ne pas se fixer des horizons trop proches.

En réponse à M. LOUIS sur les mesures d'accompagnement et le groupe Communication, Mme PAOLETTI indique que ces points seront traités dans le cadre de l'ordre du jour.

A propos de la question de l'international soulevée par M. BEAUSSOU, prendre son temps quand le président de la République a demandé 70 000 jeunes à la fin de l'année n'est pas la stratégie de l'Agence qui est d'assurer la qualité et la quantité, avec une mobilisation extrême

de tous. Sa priorité est de poursuivre les travaux en cours et d'atteindre collectivement les objectifs 2015.

Néanmoins, l'Agence entend que sur certains secteurs, cela est plus compliqué que sur d'autres. C'est pour cela que l'Agence priorise la mise en œuvre de ces séminaires qui demandent un travail énorme non seulement à ses propres services mais également aux ministères qui les coorganisent, ce qui est essentiel. Comme M. BEAUSSOU l'a indiqué, un certain nombre de séminaires ont eu lieu cet été. Ils concernaient des projets d'accueil qui étaient arrivés à maturité. Bien évidemment, l'Agence accompagne le ministère des Affaires étrangères. D'autant que France Volontaires, en plus d'être membre du comité stratégique, est membre du GIP.

Enfin, Mme PAOLETTI indique que le ministère et France Volontaires sont systématiquement associés aux réunions avec les opérateurs dépendant du ministère. Il n'existe donc aucune difficulté à ce sujet.

Le président ajoute que le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports est soumis, comme l'Agence, à une pression très forte et est conscient, depuis le début de la montée en charge du service civique, du sort tout particulier que doit recevoir l'engagement international, qui est un élément important du service civique mais qui est plus compliqué à monter pour les raisons que chacun peut imaginer et qui, en même temps, correspond à une aspiration forte des jeunes qui candidatent au service civique. Le président entend ce que dit l'Agence et le prend comme un encouragement à faire plus et mieux.

Par rapport au développement des grands programmes ministériels et aux prises de parole précédentes, M. BOURHIS rappelle que, lorsque les agréments locaux avaient été abondés auprès des services locaux, notamment des DDCS, la Ligue de l'enseignement avait pu observer un premier danger de substitution des missions des agréments nationaux en intermédiation par de nouveaux agréments locaux. Très réactive, l'Agence avait alors demandé aux services déconcentrés de suivre de près l'ensemble des agréments sur leur territoire et d'éviter ces effets de substitution. Aujourd'hui, M. BOURHIS renouvelle cette inquiétude, maintenant que les grands programmes ministériels arrivent sur les territoires. En effet, certaines fédérations de la Ligue de l'enseignement enregistrent des baisses très importantes de missions anciennes avec un certain nombre d'établissements publics, remplacées par les missions qui découlent du nouvel agrément ministériel (grand programme).

Il ne s'agit pas pour la Ligue de l'enseignement d'alimenter l'idée qu'il ne faut pas que le service public développe le service civique. Comme chacun le sait, la Ligue de l'enseignement a toujours pris position inverse en indiquant qu'il fallait un effort constructif et véritable.

Deux dangers sont à craindre. D'une part, le déplacement des contrats d'un agrément vers un autre et sa conséquence, la non-alimentation de la montée en charge. On ne crée donc pas des missions, on les déplace, ce qui est dommage. D'autre part, sur un aspect plus qualitatif, même si la Ligue de l'enseignement n'oppose pas non plus quantité et qualité, la déstabilisation, à certains endroits, des communautés locales de service civique, bien implantées, dont le service civique a besoin aujourd'hui pour entraîner de nouveaux organismes, les acculturer et produire un travail collaboratif intéressant. De la même manière que les services déconcentrés et l'Agence ont su se mobiliser au printemps avec les agréments locaux, il conviendrait donc de trouver une articulation efficace entre les grands programmes et les missions associatives.

M. BOURHIS insiste, il ne s'agit pas de compliquer une situation et de se placer dans un discours de défense de l'action que mène la Ligue de l'enseignement, mais de veiller, d'une part, à ce que la montée en charge soit effectivement alimentée et, d'autre part, à ce que chacun soit bien à sa place, joue son rôle et puisse apporter le meilleur à la montée en charge du service civique.

Le président partage cet avis, ce point de vigilance est, en effet, très important.

Suite à la remarque de M. LESTERLIN sur la coordination et l'instance de gouvernance du service civique que constitue le comité stratégique, Mme TRELLU-KANE trouve qu'il serait intéressant et logique, si cela n'est pas prévu, que des représentants, opérationnels et engagés, des différents ministères, qui deviendront des acteurs très conséquents du service civique, soient membres du comité et puissent entendre les réflexions qui ont lieu au sein de cette instance. Mme TRELLU-KANE rappelle que le but du comité stratégique est de partager des regards sur le service civique, son sens, sa montée en charge, et de porter collectivement son développement avec les associations, les collectivités locales et les jeunes sous le pilotage de l'Agence.

Par rapport aux interventions de MM. LOUIS et BOURHIS, Mme TRELLU-KANE fait part de sa crainte que l'on annonce des missions qui ne se concrétisent pas ensuite, faute d'établissement. Mme TRELLU-KANE souligne que le « modèle économique » du service civique implique la prise en charge par les structures d'accueil de l'indemnité complémentaire (106 euros) et du coût d'encadrement des jeunes qui dépasse ce que verse l'Etat. Qu'en sera-t-il pour les ministères qui n'ont pas d'opérateur ? Mme TRELLU-KANE exclut le ministère de l'Education nationale, puisque les établissements qui en dépendent pourront accueillir directement les jeunes et qu'en conséquence, le ministère devrait prendre en charge ces coûts complémentaires. Concrétiser les vœux pieux des autres ministères de lancer un programme alors qu'ils n'ont pas les opérateurs pour le faire relèvera-t-il du libre arbitre des associations voire des collectivités ? Mme TRELLU-KANE rappelle que la charge du service civique ne repose jusqu'à présent que sur le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. La contribution des autres ministères est donc nécessaire si l'on veut construire des missions véritables et atteindre ensemble les objectifs de montée en charge.

Le président indique que ce débat pourra avoir lieu en comité stratégique élargi, avec les représentants des ministères. Cela fait partie des évolutions possibles du comité stratégique qui seront abordées au point suivant.

A la question de la prise en charge, le président répond que la volonté est bien de mobiliser le département ministériel vis-à-vis de ses interlocuteurs associatifs et d'en tirer les conséquences. Il ne s'agit pas de systématiser en affirmant que la seule façon de faire du service civique est de prendre en charge l'indemnité complémentaire. Le président rappelle que de longue date, secteur par secteur, les ministères s'organisent pour tisser des relations avec les associations à travers des CAO et des CPO. Il ne s'agit pas de lancer des vœux pieux. Le but de la réunion qui a lieu périodiquement sous la houlette de l'Agence et du cabinet du ministre est bien que les engagements passent à une concrétisation renforcée et que les annonces se traduisent par des accueils de volontaires effectifs. C'est dans le dialogue que chaque ministère noue avec les associations que les moyens peuvent être trouvés. Il ne revient pas à l'Agence de définir des normes. D'autant que chaque structure a ses propres modèles d'intervention et ses propres « modèles économiques ».

Mme PFUNDER rejoint assez largement les interventions de Mme TRELLU-KANE et de M. BOURHIS sur la montée en charge demandée aux ministères et sur le fait que dans certains secteurs, cela passe très fortement par un appel à la mobilisation associative, ce qui est très bien. Cette démarche doit, néanmoins, se faire dans la coconstruction comme le prône le Mouvement associatif qui travaille beaucoup en ce sens avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et la DJEPVA qui est très sensibilisée. Pourtant, cela n'est pas toujours le cas dans les autres secteurs.

A ce titre, cette montée en charge du service civique est peut-être une opportunité de développer cette démarche de coconstruction entre associations et ministères sur des politiques publiques plus spécifiques. Dans certains secteurs, des fédérations et coordinations associatives, déjà très impliquées, sont tout à fait à même de répondre en lien avec des ministères à cette montée en charge, que ce soit dans le secteur du sport ou de la jeunesse. Peut-être est-ce moins le cas dans le secteur du Mouvement associatif comme cela a pu être indiqué pour le logement ou la culture. Cela étant, il semble que le ministère adresse plutôt des préconisations à des associations en leur demandant une réponse. Les actions sont donc

construites ensemble. Sans doute y-a-t-il, de ce point de vue, un dialogue à instaurer auquel l'Agence pourrait contribuer.

M. DURAND rappelle que la Ville d'Evry qu'il représente a fait le choix, depuis le début du service civique, de s'investir de façon importante dans ce dispositif, avec plus de 100 volontaires sur les cinq premières années et 40 missions ciblées en 2016.

La problématique à laquelle la Ville d'Evry est confrontée est évidemment celle de la diffusion de cette volonté et de ce souhait d'accueillir des jeunes en service civique au sein d'associations et d'autres communes. Afin d'y répondre, la Ville d'Evry a décidé, avec le préfet et ses services et, en particulier, avec le préfet à l'égalité des chances, d'organiser des assises départementales du service civique le 14 octobre prochain. L'objectif sera de travailler sur un partage d'expériences et, par voie de conséquence, d'encourager les associations départementales, les maires de l'Essonne et les partenaires institutionnels à faire part, même si ce dispositif est plutôt jeune, de l'ensemble des expériences qui ont pu être recueillies et dont les jeunes volontaires peuvent témoigner, afin d'accroître sur l'ensemble du département la mobilisation en faveur de ce programme, très hétérogène, quelle que soit la taille des communes et des associations.

Des craintes subsistent. Certaines associations appellent la Ville d'Evry pour savoir en quoi consiste l'accueil d'un jeune et quelles sont ses contraintes et obligations. Il existe encore de nombreux verrous à faire sauter. Ces temps d'échanges, de partage d'expériences, surtout entre jeunes, et de témoignages de jeunes vers les associations, les communes et les collectivités, les communautés d'agglomération en particulier, sont certainement la clé du développement et de la montée en charge concrète de ce dispositif. Dans cette perspective, M. DURAND convie les membres du comité stratégique à ces assises départementales au nom de la Ville d'Evry qui espère que ce genre d'initiative pourra non seulement contribuer à développer le service civique, mais également à rassurer les partenaires qui pourraient accueillir des jeunes en service civique.

S'agissant des personnes réfugiées, il est clair pour M. CRESPEL qu'il ne s'agit pas d'une question de sémantique : « les réfugiés », « les migrants », « les déplacés », à chaque fois ce sont des notions différentes. Chacun est conscient que cela relève aujourd'hui de solidarités nationales, mais il convient de ne pas oublier que cela relève également de solidarités internationales. Cela requestionne la place de la France dans l'Union européenne et au niveau international. Ces situations sont évidemment des conséquences politiques liées à des choix militaires qui ont été faits par la France, mais relèvent également parfois de choix humanitaires.

L'aide publique au développement a encore chuté l'année dernière et n'a pas atteint les objectifs qui avaient été fixés par le secteur et les Nations unies. Cela s'inscrit dans une logique, malheureusement, qui ne va pas dans le bon sens. Or, il se trouve, et quand on est acteur à l'international, on le constate, que cette question des migrations amène des appels d'air extrêmement importants, notamment de nombreux pays d'Afrique où nombre d'habitants veulent rejoindre le continent européen. La question du service civique à l'international n'est pas un petit sujet. Si chacun n'a pas une politique volontariste, importante, ambitieuse, il continuera d'être dans des logiques où il subit les situations qui l'entourent.

Comme cela a été relevé par M. BEAUSSOU, il est important, en raison des spécificités de l'international, d'avoir un dispositif particulier et des moyens renforcés au niveau du tutorat car faire un service civique à l'international implique notamment des billets d'avions et la mise en place de formations spécifiques. Il conviendrait donc de réfléchir à un travail législatif afin de mieux aborder les spécificités de l'international dans le futur.

Le président remercie M. CRESPEL de ce point de politique générale très important. A ce titre, Mme ANGRAND rappelle que l'Allemagne a accueilli 10 000 réfugiés en une seule journée.

Point sur la réorganisation du ministère et la création d'une nouvelle agence regroupant le programme Erasmus+ et l'Agence du service civique

Après avoir rappelé le contexte dans lequel s'inscrit la mission de préfiguration, confiée à M. CHEREQUE, d'une nouvelle agence regroupant le programme Erasmus+ et l'Agence du service civique, et suite à la présentation par M. JACQUART des grandes évolutions du GIP Agence du service civique, Mme PAOLETTI explique que le programme Erasmus+ dispose d'un comité national prévu par la réglementation européenne, à l'instar de l'Agence qui est dotée d'un comité stratégique. A ce stade, il a été décidé de maintenir l'exigence européenne d'un comité national. Une partie de la problématique qui se posera en début d'année sera de savoir si ces deux instances sont conservées ou fusionnées et, dans le cas où les deux instances seraient maintenues, si le comité stratégique de l'Agence pourra être saisi de questions relevant du programme Erasmus+.

L'Agence a donc suspendu la rénovation de la composition du comité stratégique pour laquelle les membres du comité avaient été saisis il y a quelques mois. En effet, entre cette nouvelle organisation et l'ouverture à de nouveaux partenaires que les membres du comité ont pointée, il a semblé plus logique d'attendre 2016 pour connaître le format de ce comité stratégique et faire des propositions au conseil d'administration, la composition du comité étant adoptée par cette instance. En particulier, il serait vraiment utile que les ministères soient représentés. A ce titre, Mme PAOLETTI souligne que la Guilde, représentée par M. CRESPEL, participe au comité stratégique en tant qu'invitée, répondant à un besoin sur l'international, comme l'ont montré les débats précédents.

Enfin, Mme PAOLETTI ajoute que la vocation du nouvel opérateur n'est pas de gérer deux programmes de manière totalement séparée, mais de donner un sens stratégique à une agence dédiée à l'engagement et à la mobilité. Cela doit inviter les membres du comité à réfléchir, courant 2016, au sens qui sera donné à cette instance stratégique, qu'elle soit mono- ou bicamérale. Cela est essentiel. Il ne s'agit pas simplement de tuyauterie. Chacun a tout à gagner à un rattachement de la mobilité internationale aux sujets d'engagement *stricto sensu* du service civique, comme les débats du comité le montrent.

M. LESTERLIN remercie l'Agence d'avoir présenté le nouveau schéma d'organisation de la structure, mais observe que la modification ayant un contenu politique est la constitution même du GIP et pas son organe de gestion.

La composition du GIP a été conçue dans le contexte des années 2009-2010 et a été « sanctuarisée » par la loi. Mais l'introduction de ces nouveaux programmes sous l'appellation « Erasmus+ », qui a justifié la création d'une nouvelle agence qui fonctionnera, non pas en parallèle, mais en coordination étroite avec l'Agence du service civique pour constituer une nouvelle structure, ne couvre pas l'ensemble de l'activité que les instances du GIP gèrent, en particulier cet éternel serpent de mer qu'est la dimension internationale de l'engagement citoyen que l'on ne sait où placer.

Selon les termes de la lettre de mission du Premier ministre à M. FABIUS du 5 mai 2015, la dimension internationale de l'engagement citoyen doit occuper toute sa place dans la montée en charge. Cela est clairement indiqué. Aujourd'hui, M. LESTERLIN a le sentiment que le problème politique n'a pas été posé d'en haut mais que la structure intermédiaire a été modifiée car il fallait s'adapter aux nouveaux programmes financés par la Commission sous l'appellation « Erasmus+ » et qu'en conséquence, il a été procédé à un emboîtement approprié entre l'existant, l'Agence du service civique, et cette nouvelle structure afin de permettre la gestion des programmes européens.

Européen convaincu, M. LESTERLIN se réjouit de la place qui est donnée à ces nouveaux programmes. Cependant, ils ne couvrent pas l'entièreté du champ que le législateur a voulu créer en adoptant la loi du 10 mars 2010. La structure du GIP, qui se traduit juridiquement par

une convention, ne doit-elle pas comporter des personnes morales qui sont absentes de cet organigramme ?

Cette question de fond, dont le comité stratégique n'a jamais été saisi, se pose aujourd'hui même s'il existe un dialogue permanent entre l'Agence et France Volontaires, son aînée, qui a regroupé au sein d'une plateforme des réseaux d'engagement citoyen à l'étranger un peu épars. L'engagement citoyen doit-il uniquement s'élargir à sa dimension européenne avec des nouveaux programmes que chacun soutient et dont chacun se félicite que l'on ait trouvé la formule juridique pour les gérer ou doit-il concerner l'ensemble des opportunités d'engagement citoyen pour les jeunes, sachant que la dimension internationale est fondamentale ?

La dimension internationale soulève une problématique qui a toujours été repoussée, car il s'agit sans doute du sujet le plus compliqué, et que l'accueil des réfugiés remet au premier rang de l'actualité, celle de l'accueil. L'engagement citoyen a toujours été conçu comme une opportunité pour les jeunes de s'impliquer, de donner de leur temps, de leur énergie, de leur intelligence pour des missions d'intérêt général à destination des autres dans l'Hexagone, en outremer ou à l'étranger. Cependant, la question a toujours été différée de savoir comment cela pouvait s'inscrire dans une réciprocité permettant que des opportunités d'engagement hors des frontières trouvent un écho dans les pays, de plus en plus nombreux, qui veulent également s'engager, chez eux, dans l'engagement citoyen.

Jute avant la guerre, M. LESTERLIN a reçu longuement une délégation du Kurdistan irakien car le parlement du Kurdistan voulait adopter une loi pour créer le service civique sur leur territoire. Or, quand on connaît un peu cette région du monde, on s'aperçoit que l'objectif de cohésion nationale est un objectif dont aucun pays n'a le monopole. S'il y a un lieu où on doit construire cette cohésion nationale, c'est justement dans cette région du monde où l'éparpillement provoque des drames et des guerres.

M. LESTERLIN rejoint Mme TRELLU-KANE. L'idée de cette instance est évidemment de s'ouvrir à tous les partenaires, y compris à l'Etat, mais également de fixer la ligne stratégique à soumettre au gouvernement et au conseil d'administration de l'Agence. Or, cet organigramme ne couvre pas l'ensemble du champ. Cette question politique doit être abordée avec le gouvernement et mérite sans doute un débat entre le gouvernement et le parlement car, sur de tels sujets, la dimension législative arrive très vite.

Cet organigramme est déjà une satisfaction car il a nécessité de trouver un accord avec la Commission européenne qui s'est avéré très compliqué à atteindre. Cependant, au dessus de ce tableau, il existe celui des membres constitutifs du GIP dont la définition devra être revue dans le cadre de sa convention constitutive.

Cela étant, M. LESTERLIN reste persuadé que le pilote Etat de l'engagement citoyen doit rester l'Agence du service civique. L'Agence du service civique ne doit pas se diluer. Le pilotage est ici. C'est ce qui a été voulu sous l'ancienne majorité. C'est ce qui a été voulu avec M. HISCH. C'est ce que veut M. CHEREQUE avec le président de la République. C'est ce que M. LESTERLIN soutient. Il est temps de poser les vrais problèmes.

Le président indique que l'exercice de toilettage qui doit être entrepris avant le 1^{er} janvier est strictement technique et ne répond pas aux enjeux que M. LESTERLIN évoque. Cette étape de réécriture de la convention constitutive du GIP est sans doute provisoire mais nécessaire pour les raisons qui ont été évoquées. D'une part, l'INJEP ne pourra plus être membre constitutif du GIP puisque cet établissement public autonome n'existera plus. D'autre part, l'ACSé qui était membre du GIP disparaît, ses missions étant reprises par le CGET. Néanmoins, rien n'empêche de réfléchir aux questions de fond qui ont été soulevées à l'instant. Elles peuvent être traitées sous l'angle institutionnel à travers une réflexion sur les membres constitutifs du GIP et la redéfinition du périmètre couvert. L'important est que le comité stratégique formule un certain nombre de recommandations à l'endroit du conseil d'administration d'ici à la fin de l'année pour bâtir les orientations stratégiques et le programme de travail 2016. Il est tout à fait possible que ces orientations et ce programme mettent en avant la préoccupation de chacun

que la dimension internationale occupe enfin la place qu'elle mérite à côté des autres secteurs de développement du service civique.

Mme PAOLETTI précise que, comme toujours en cette période de l'année, la question de la préparation de la proposition d'orientations stratégiques qui sera soumise au conseil d'administration de décembre sera abordée à la fin de la réunion. Le comité stratégique aura donc la possibilité d'inscrire ce point comme orientation stratégique prioritaire pour 2016.

Point d'étape sur la montée en charge

Suite à la présentation par Mme PAOLETTI du point d'étape sur la montée en charge, M. LESTERLIN n'a aucun commentaire particulier à formuler sur le travail que l'Agence effectue, mais souligne qu'il se heurte aux deux verrous que chacun connaît depuis cinq ans, d'une part, la non-participation des collectivités territoriales, alors que le législateur, le gouvernement de l'époque et M. HIRSCH lui-même appelaient à une vraie participation de leur part, et, d'autre part, la dimension internationale de l'engagement citoyen.

Au risque de lasser, M. LESTERLIN réitère qu'il est très bien d'avoir signé des conventions avec l'Association des maires de France (AMF), l'Association des départements de France (ADF) et autres, mais que la préoccupation actuelle de ces associations, alors que la loi NOTRe est en cours de discussion, concerne les dotations de l'Etat. Trouver des opportunités de développement du service civique ne les intéresse pas.

Quand M. LESTERLIN considère l'efficacité que les préfets de région, ses collègues, ont eu depuis cinq ans pour convaincre les élus des collectivités territoriales, il faut savoir en tirer des leçons. Il en va de même quand on annonce que maintenant, auprès de chaque préfet, il y aura un étudiant de l'ENA, c'est-à-dire une personne qui n'est pas, depuis 25 ans, en contact avec les élus locaux, mais qui éventuellement le deviendra à l'issue de sa formation. En effet, ce n'est pas quand on entre à l'ENA qu'on sait le mieux parler à des maires ruraux, des adjoints au maire et autres.

M. LESTERLIN a rencontré de nombreux préfets de région qui maintenant partagent son opinion, tant que l'on ne se décidera pas à mettre en place, à un niveau de proximité extrême (arrondissement, agglomération urbaine), des comités d'animation du service civique qui ne se substitueront ni à l'autorité de l'Etat, ni au préfet, ni au directeur départemental de la cohésion sociale mais qui contribueront au développement du service civique, parce qu'ils sont mobilisés et qu'ils sont dans l'expérience, il sera impossible de créer une mobilisation territoriale.

Si se réunissent autour de la table un sous-préfet, un directeur d'une mission locale, le proviseur d'un établissement qui accueille plusieurs jeunes, le président ou le directeur d'une association, ces personnes seront capables d'éviter, dans le conseil qu'elles apporteront, une dérive dans la définition des missions. Or, chacun sait que ce risque est grand dans une montée en charge aussi rapide. Cela permettra de structurer l'animation et l'accueil des jeunes si on se donne la peine, enfin, d'aborder le thème de la mobilité, parce que le service civique ne se fait pas uniquement dans son quartier. Le problème de l'accueil des jeunes engagés venant d'autres pays sera réglé, cet accueil permettant aux acteurs du service civique d'envoyer des jeunes dans ces pays et de donner une vraie dimension internationale à l'engagement citoyen. C'est tout ce qui est à faire et c'est tout ce qui n'est pas fait.

Au regard des résultats, c'est au niveau de la mobilisation des collectivités territoriales et de l'animation territoriale, absente ou, au mieux, insuffisante, du service civique que le bât blesse. Ce n'est pas la peine d'investir des millions dans la communication. La vraie communication se fera à l'égard de la population, des familles, des citoyens, par les jeunes eux-mêmes qui exercent leur service civique dans la proximité, qui montrent, entre autres, qu'ils sont utiles et qu'ils deviennent des personnes mieux insérables dans la société. Ce sont ces jeunes qui feront cette communication, chacun le sait. Si, dans l'engagement citoyen, on ne bénéficie pas aujourd'hui de la présence de jeunes engagés venant de l'étranger pour trouver et gérer cette

émulation entre les jeunes français et les jeunes venant de pays étrangers qui sont accueillis en France, on n'y arrivera pas demain quand le dispositif accueillera 200 000 volontaires. M. LESTERLIN le répète depuis cinq ans, il faudra, un jour, se décider à le faire.

Il ne s'agit pas d'une critique envers le travail que l'Agence a effectué avec des moyens limités. Au contraire, il est remarquable. Cependant, comme chacun le sait, l'Agence ne sera pas en mesure de gérer plusieurs centaines de milliers de jeunes avec une petite structure administrative parisienne si elle n'est pas véritablement relayée dans un esprit de déconcentration par des relais locaux, installés dans la proximité immédiate, qui seront les meilleurs conseils de l'Etat pour animer et développer le service civique. Le potentiel est là.

Cela fait cinq ans que l'Agence mobilise le monde associatif. Les grands réseaux sont à leur maximum. Il semble donc impossible de faire davantage sans prendre le risque d'atteindre la qualité des missions. Cela fait maintenant un an que l'Agence mobilise l'Etat mais les résultats ne peuvent pas être encore véritablement mesurés. Cela fait cinq ans que les collectivités territoriales ne sont pas mobilisées. Si on veut que le service civique soit une vraie révolution sociale, il faudra en passer par là.

Le président remercie M. LESTERLIN de ce plaidoyer éloquent dont il partage l'essentiel sur ce qui reste à faire, en particulier sur le gisement encore inexploité que représentent les collectivités locales. Les actions conduites sur le terrain ne sont sans doute pas suffisantes, mais plusieurs préfets ont pris des initiatives de mobilisation des élus. M. DURAND a fait part de l'expérience de la Ville d'Evry sur la question de l'émulation au niveau départemental. Néanmoins, ce gisement reste à exploiter. Le président n'a ni hésitation ni scrupules à le dire car si cela n'était pas le cas, l'atteinte des objectifs serait encore très éloignée. Il est donc certain que la façon de procéder, de structurer et de modéliser la mobilisation des collectivités locales fait partie des enjeux de la fin de l'année et des années à venir afin d'assurer la poursuite de la montée en charge du service civique.

Pour Mme RENAUDIN, la prochaine ambition que chacun doit avoir est la mobilisation de plateformes locales pour le service civique. Ces plateformes réuniraient des acteurs locaux, à savoir les associations, des établissements publics et les collectivités. Dans cette perspective, l'Etat doit faciliter la mise en réseau et le partage de compétences au niveau local. L'AFEV le constate dans ses différents secteurs d'intervention. Les universités, par exemple, commencent à se mobiliser sur le service civique, l'AFEV s'en félicite car c'est une position qu'elle a défendue. Cependant, elle note que les universités sont comme les associations, en 2006, quand le volontariat a commencé à se développer, elles se posent les mêmes questions. Pourtant, il y a une expérience et des compétences que les acteurs, déjà mobilisés dans le cadre du service civique, pourraient faire mieux partager au niveau local.

Plusieurs initiatives ont déjà été présentées sur le recrutement et l'organisation de forums communs d'information par le Mouvement associatif. La formation des tuteurs est un autre chantier. Pour Mme RENAUDIN, ces deux éléments devraient être envisagés de façon plus collective. La formation civique et citoyenne constitue également un chantier. C'est un élément de mobilisation, de citoyenneté et d'engagement extrêmement fort pour les jeunes. D'autant plus quand des jeunes de différentes structures, associatives ou pas, peuvent se retrouver dans ces temps. C'est aussi un moment de rassemblement des acteurs. Il conviendrait donc d'avancer sur ce sujet.

Par ailleurs, Mme RENAUDIN partage les propos de M. BOURHIS et de Mme TRELLU-KANE : il convient de porter une attention particulière à ce qu'il n'y ait pas de recoupement où une mission est reprise par une collectivité ou un établissement public alors qu'elle était, auparavant, portée par un réseau associatif, sans qu'il n'y ait eu échange. A ce titre, le levier de la réflexion des missions peut être intéressant pour conduire ces réflexions sectorielles.

Quant à sa mobilisation, l'AFEV a construit un programme appelé « Les volontaires en résidence ». Ce programme vise la mobilisation de jeunes en service civique dans les établissements scolaires prioritaires (écoles, collèges, lycées professionnels). Ces jeunes sont

en résidence mais n'interviennent pas à plein temps. Ils sont accompagnés par les équipes de l'AFEV, en lien avec les équipes pédagogiques, afin d'améliorer le climat scolaire dans les établissements prioritaires. Ce programme est labellisé « La France s'engage ». Cette impulsion de l'Etat permet à l'AFEV de faire monter ce programme en charge et de le porter jusqu'au bout et – pourquoi pas ? – parvenir à ce que, demain, il y ait des jeunes en service civique dans tous les établissements scolaires des quartiers prioritaires. Cela passera évidemment par la mobilisation des collectivités locales. L'AFEV peut citer plusieurs exemples de collectivités très mobilisées. Cela étant, il y a un niveau à passer.

Enfin, n'ayant pas pu s'exprimer sur la question des réfugiés, Mme RENAUDIN fait part de l'expérience que l'AFEV mène depuis très longtemps et qui s'appelle « Le réseau des accueillants ». Chaque année, 2 000 étudiants et jeunes en service civique participent à ce réseau. Certes, l'AFEV n'interviendra pas sur l'accueil d'urgence car elle ne sait pas le faire. En revanche, elle pourra proposer un accompagnement à long terme non seulement aux réfugiés étudiants dont certains s'inscriront dans les universités françaises, mais également aux enfants et jeunes nouvellement arrivés.

En complément de l'intervention de M. LESTERLIN, M. BEAUSSOU souligne qu'il est important, en ce qui concerne la dimension internationale, d'intégrer le fait que ce n'est pas une dimension verticale juxtaposée à d'autres dimensions verticales. En fait, elle doit se retrouver dans les différents secteurs qui ont été évoqués. Il est essentiel que la dimension internationale figure dans le dialogue avec les collectivités locales car elles peuvent non seulement accueillir des volontaires français ou étrangers dans une logique de réciprocité, mais sont également sources de mobilisation de jeunes sur des missions internationales et plus particulièrement sur des missions novatrices par rapport à celles qui existent aujourd'hui. Ainsi, si on veut mobiliser des jeunes sur des questions de citoyenneté locale, sur des questions sociales comme la gestion des quartiers, sur des questions environnementales, cela implique de s'appuyer sur les collectivités locales. A ce titre, le ministère des Affaires étrangères est prêt à participer à ce dialogue avec les collectivités locales car cela peut être également une façon de les intéresser à cet aspect de la montée en puissance du service civique. Ainsi qu'à la coopération internationale, ajoute M. LESTERLIN.

A propos de l'accompagnement dans la proximité et dans la relation avec les collectivités locales, Mme BOURROUILH indique que la Fédération française des MJC qu'elle représente est très mobilisée sur l'accompagnement de ses associations dans le cadre d'un agrément collectif. Cependant, on peut constater que la plupart des associations qui répondent sont des associations structurées, avec des équipes professionnelles, même si la FFMJC privilégie un tutorat animé par des bénévoles. Il y a certainement une réflexion à mener à ce sujet.

Par ailleurs, M. LESTERLIN a souligné l'inquiétude des collectivités par rapport à la baisse des dotations d'Etat. Les associations locales sont également très inquiètes de leur propre situation et chacune n'a probablement pas comme première priorité la construction d'un dispositif d'accompagnement du service civique, mission qui s'ajoute à celles que l'association a déjà, la FFMJC insistant sur la partie qualitative, en particulier la non-substitution à l'emploi. Peut-être conviendrait-il de se pencher sur ce point.

Enfin, M. LESTERLIN a évoqué plusieurs associations d'élus et la façon d'inciter, au niveau local, un travail collectif entre la collectivité et les associations de proximité telles que les MJC car il existe un potentiel de jeunes qui veulent s'impliquer dans la vie locale et citoyenne. Même si le milieu et les réseaux associatifs ont déjà été très contributifs, il existe encore un potentiel qui peut être développé à travers cette relation de proximité avec les collectivités. Il en est de même du milieu rural qui, jusqu'à présent, est peu concerné. Ce potentiel existe et permettrait de mailler le territoire, Mme BOURROUILH en est convaincue.

S'agissant du monde rural, M. DUISIT aimerait savoir si l'Agence dispose de chiffres sur le maillage. Où se trouvent les missions ? Il souligne également que les maires ruraux savent entendre. Cependant, il s'agit souvent de bénévoles qui n'ont pas de service à leur disposition. En conséquence, il est beaucoup plus compliqué de placer des volontaires dans ces

communes. Par ailleurs, quel tutorat leur sera-t-il proposé ? Cela soulève également la question de l'accessibilité aux missions. Le Mouvement rural de jeunesse chrétienne dont M. DUISIT est responsable propose des missions dans des territoires reculés. Mais l'accessibilité à ces missions implique d'utiliser une voiture et de trouver un logement à proximité, dans des territoires qui ne sont pas toujours mal cotés. Comment les jeunes peuvent-ils s'engager dans ces conditions ? Plusieurs missions sont non pourvues car elles sont, entre autres, inaccessibles sur des territoires éloignés. Si l'on veut que le service civique soit partagé et couvre l'ensemble du territoire, il conviendrait de se poser ces questions.

Tout d'abord, M. VERDIER présente, au nom de la Ligue française pour la santé mentale (LFSM) et le pôle Discriminations, Violence et Santé qu'il représente, ses excuses puisque cela fait presque deux ans qu'il n'a pu participer au comité stratégique, la Ligue ayant dû faire face à des pertes de financement très conséquentes.

Il témoigne ensuite du potentiel extraordinaire que recèle le secteur santé, véritable « boîte de Pandore », comme il a pu le constater lorsqu'il a rédigé son rapport sur cet axe, suite à la demande de M. HIRSCH. Même si la santé est une compétence Etat, la façon dont il était possible de s'emparer de cette thématique pour développer de nouvelles missions, sans venir en compétition avec des professionnels, était évidente. Ce champ est immense et reste inexploité en France, à la différence d'autres pays. A ce titre, M. VERDIER serait ravi de participer à un groupe de réflexion qui ciblerait de manière très spécifique, pour 2016-2017, ce qui pourrait être imaginé et de partager les nombreuses idées qu'il a déjà pour développer ce secteur. Il faut maintenant des acteurs et peut-être des leviers.

En outre, M. VERDIER relève plusieurs freins au développement du service civique dans le champ de la santé. Le premier, typiquement français au regard des pays anglo-saxons voire de la francophonie, la France est sur une logique médicale descendante uniquement. En conséquence, de nombreux projets ascendants, présents sur le territoire, reçoivent peu de soutien politique et financier y compris desdites instances spécifiques que sont les agences régionales de santé (ARS). Seul Monaco est derrière la France, comme M. VERDIER aime à le dire, et est en train de la doubler, comme une personne lui a répondu. Il est donc temps d'agir.

Le deuxième, tout aussi important, est la méconnaissance du champ de la santé par l'ensemble des acteurs qui sont habitués à la logique du service civique, notamment les associations d'éducation populaire. Il existe un clivage très fort de part et d'autre avec les acteurs de la santé, que ce soit dans le champ de la santé mentale, la psychiatrie, ou dans le champ de la santé au sens somatique.

Par ailleurs, même si cela relève plus de l'intuition, M. VERDIER a l'impression que les initiatives qui sont prises par les différents réseaux sur le territoire français – M. DURAND pourrait en témoigner puisque la LFSM est très implantée sur Evry en milieu scolaire – se développent uniquement de manière connexe à des champs dans lesquels le service civique est déjà très investi. Il n'existe donc pas, pour l'instant, de logique et de dynamique internes au champ de la santé.

Enfin, M. VERDIER cite trois pistes très fortes et sérieuses sur lesquelles il serait ravi de réfléchir avec d'autres et qui concerne des champs où la santé impacte la vie, à savoir le suicide, les addictions au sens large et le risque sexuel. Pourquoi ces trois champs ? D'abord, parce que dans les champs des addictions et du risque sexuel, il est possible de s'appuyer sur des associations communautaires ou des structures associatives, plus ou moins liées à l'Etat, qui ont compris ce que l'on appelle « la réduction des risques ». A ce titre, M. VERDIER cite un projet de la Ligue avec la Française des jeux et la Fédération Addictions qui prévoit l'intervention de jeunes en service civique dans les bars-tabac. Il serait vraiment très bien que la LFSM obtienne l'agrément car elle risque de perdre le budget.

Mme PAOLETTI remarque que l'on ne peut récupérer trois ans d'absence en une séance, ce dont convient M. VERDIER. Il serait, cependant, dommage de manquer cette chance alors que les expatriés de France, il y en a 500, seraient intéressés par le service civique, lui offrant la

possibilité de se développer et d'être innovant. En tout cas, ce sujet est très prometteur comme le souligne le président.

M. CAZADE soulève la question de l'effectivité des recrutements qui, aujourd'hui, n'est pas un point d'alerte mais pourrait le devenir demain. En effet, on constate chaque année que les structures d'accueil les plus expérimentées, généralement à cette période de l'année (septembre et octobre) propice pour les jeunes à la recherche d'opportunités, n'ont pas de problème à faire correspondre l'offre et la demande. En revanche, des acteurs plus petits, qui n'ont pas la maîtrise de la chaîne du service civique et de l'information, rencontrent des difficultés à trouver et à recruter. Cette remarque est générale même si ce phénomène est plus marqué dans des territoires plus isolés.

Considérant le nombre de nouveaux entrants dans le service civique, dont des petites associations, il est vraisemblable que cette concrétisation, ce lien sur le terrain soit encore plus difficile à mettre en place et à développer. Mme RENAUDIN l'a évoqué, plusieurs initiatives ont été menées en ce sens, certaines sont collectives. Cette question a été abordée au sein de la plateforme inter-associative qui a commencé à consolider quelques bonnes pratiques afin d'organiser des « rencontres rapides » (« *speed-dating* ») sur le service civique et être en mesure de présenter rapidement des offres à des jeunes sur un même territoire. Cela reste, néanmoins, très parcellaire par rapport à la demande et au problème auquel le service civique pourrait être confronté.

Dans cette perspective, M. CAZADE propose qu'une réunion de travail soit organisée en urgence afin de confronter, avec quelques acteurs, dont certains de la plateforme, quelques bonnes pratiques et d'envoyer par la suite aux services déconcentrés, qui pourraient également participer à cette réunion, ainsi qu'aux réseaux engagés une note les invitant à s'appuyer sur ces bonnes pratiques pendant les mois-clés de septembre et d'octobre. Réunion dont le président souligne le caractère urgent, la saison de recrutement battant son plein.

Par rapport à l'allusion qu'a faite Mme PAOLETTI sur le travail que peut mener le Mouvement associatif, Mme PFUNDER indique qu'il a commencé à l'été 2015 et se poursuivra dans les années à venir et que le Mouvement associatif pourra commencer à en voir les résultats au dernier trimestre.

Cette action offre une double entrée. D'une part, par les coordinations qui sont membres du Mouvement associatif. L'UNIOPSS, par exemple, s'est assez vite impliquée sur le secteur sanitaire, social et médico-social. A ce titre, on peut espérer que cela ouvrira des pistes sur ce secteur, très peu concerné jusqu'à présent. Plusieurs initiatives ont également été lancées sur le secteur de la culture.

D'autre part, par un travail réalisé avec les mouvements associatifs en région au niveau territorial, dans le cadre d'un partenariat avec le Réseau national des maisons des associations (RNMA) qui, à l'occasion de forums associatifs, a permis d'informer des associations, qui, jusqu'à présent, étaient assez peu dans le dispositif, sur ce que l'accueil en service civique implique et la façon dont elles peuvent y parvenir. La diffusion de cette information s'est également appuyée sur le site que le Mouvement associatif a mis en place.

Les premiers retours montrent que ce sont plutôt les associations déjà impliquées qui ont envie d'augmenter leurs effectifs. Celles qui ne le sont pas encore sont certainement très intéressées, mais il reste à faire un travail de définition des missions, la campagne du Mouvement associatif étant plutôt axée sur la qualité du service civique.

Par rapport à l'intervention de Mme BOURROUILH, Mme PAOLETTI indique que les questions relatives au monde rural ont été soulevées à la séance précédente. L'Agence se heurte à un problème de consolidation des données à ce sujet. Ce manque de suivi a été pointé comme un champ d'amélioration. Néanmoins, Mme PAOLETTI rappelle que cela ne relève pas que de l'Agence.

Parmi les enjeux à court terme, a également été citée la question de l'adéquation de l'offre de mission à la demande des jeunes. Chacun sait, en effet, qu'en particulier dans le secteur rural, des jeunes ne trouvent pas de mission, faute d'offre, mais que dans le village voisin, il peut y avoir une mission qui ne trouve pas de jeune en raison d'un problème de mobilité. Cela a été identifié. La presse se fait régulièrement l'écho de la vacance des missions. Ce phénomène se produit souvent à des endroits où se posent des problèmes de mobilité. Il est prévu d'aborder ce chantier. Mme PAOLETTI note, cependant, que la réponse à la mobilité ne pourra être traitée qu'au niveau local et pas depuis l'Agence.

S'agissant de la mobilisation territoriale que M. LESTERLIN a évoquée, Mme PAOLETTI indique qu'elle avance. De nombreuses initiatives sont prises aujourd'hui qui n'existaient pas auparavant. Un exemple a été donné. Les préfets réunissent en ce moment, au niveau des départements, les acteurs que M. LESTERLIN a cités afin de lancer la machine. Cela étant, il est certain que cela ne prend pas ou très lentement. Le pas n'a pas encore été franchi. Il faut trouver le bon point d'entrée pour que les élus s'en saisissent. Il est, cependant, très compliqué de faire faire quelque chose à une personne dont ce n'est visiblement pas aujourd'hui la priorité. L'Agence va, néanmoins, poursuivre son action afin d'encourager la mobilisation territoriale.

M. LESTERLIN souligne que cela n'est pas la priorité de l'AMF et de l'ADF mais pourrait être celle des élus locaux. Ce qui pourrait constituer le point d'entrée que cherche l'Agence, comme l'observe Mme PAOLETTI.

Par rapport aux différentes initiatives locales que Mme RENAUDIN a citées, Mme PAOLETTI indique qu'il ne faut pas que les associations attendent la permission ni de l'Agence – elles agissent déjà sans – ni du groupe de travail car c'est souvent à ces occasions que les associations arrivent à toucher très localement un élu ou une structure locale qui peut faire tâche d'huile par la suite. Il est, en effet, très compliqué d'imposer une gouvernance là où, pour le moment, des actions ne peuvent être lancées, faute de volontaires. En effet, le nombre qu'ils représentent n'est pas encore assez important pour que des bassins très locaux puissent se former. Ces initiatives associatives doivent également permettre de montrer que cela bouge. Mme BOURROUILH y a également fait allusion. Cela est aussi une manière de générer une demande de coordination par la suite.

Par ailleurs, Mme MARSEILLE, qui rejoindra l'Agence pour quelque temps, relancera le sujet de la formation civique et citoyenne.

A propos du secteur de la santé évoqué par M. VERDIER, Mme PAOLETTI indique que cela renvoie au futur bassin de missions qu'il est possible de trouver pour la montée en charge en 2016.

Quant à la réunion de travail sur le recrutement que propose M. CAZADE, Mme PAOLETTI répond qu'elle sera organisée avant le 15 octobre afin de rédiger *a minima* une fiche de bonnes pratiques.

<p>Evaluation du service civique : présentation des résultats de l'étude de Plein Sens ; présentation des autres travaux en cours</p>
--

Avant de laisser la parole à Mme MORICEAU (Plein Sens), Mme SCHMITT rappelle qu'une des préoccupations de l'Agence, depuis sa création, est de s'intéresser à l'impact des effets du programme sous plusieurs aspects.

De nombreux travaux ont été menés sur l'impact du service civique sur les volontaires ou sur les organismes. Il a été fait le choix, en 2015, d'avoir une approche innovante de l'impact sur la société, à savoir de s'intéresser à l'impact du service civique sur les bénéficiaires des actions. Cette façon d'évaluer n'est pas la plus simple mais semblait intéressante.

Ce travail a été mené, d'une part, sous un angle méthodologique. D'autre part, l'Agence a cherché à obtenir des informations sur des résultats qui, concrètement, pouvaient entraîner une amélioration de la mise en œuvre du programme. Mme MORICEAU essaiera donc de restituer aux membres du comité cette complexité dans un temps record.

Mme SCHMITT ajoute que, par manque de temps, elle ne sera pas en mesure de faire la présentation générale des travaux du groupe de travail Evaluation comme elle souhaitait le faire. Cependant, elle invite tous les membres à déléguer des représentants au sein de ce groupe de travail qui est une émanation du comité stratégique. Chacun y a sa place. Il s'agit à la fois de travailler collégalement et de manière participative sur les travaux d'évaluation que pilote l'Agence et de monter en compétence grâce à la présentation des travaux menés par chaque membre. Cela a été l'occasion pour plusieurs partenaires, l'année dernière, de présenter leur approche de l'évaluation. A ce titre, Mme SCHMITT remercie Unis-Cité, la Ligue de l'enseignement, France Volontaires et ATD Quart Monde qui ont pu présenter leur définition de ce travail d'évaluation. Chacun a pu constater qu'il était très polymorphe et utile aux avancées auxquelles tous les acteurs travaillent.

Mme MORICEAU présente l'évaluation des effets du service civique sur les bénéficiaires finaux des missions qu'a conduite Plein Sens et le cas particulier de la mobilisation en faveur de la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Les enjeux de la commande

L'objectif principal de la commande passée par l'Agence le 5 janvier 2015 était d'approfondir la connaissance de l'utilité sociale du service civique et de mesurer son impact sur le public bénéficiaire des missions, en particulier auprès des publics âgés, tant de jeunes retraités bénéficiant d'activités proposées dans leurs communes que de personnes très âgées accueillies en établissement et souffrant de déficience cognitive importante.

Plusieurs enjeux étaient associés à cette demande :

- identifier et décrire les effets de la présence des jeunes volontaires □auprès de personnes âgées selon les environnements,
- explorer et expliciter les conditions de leur manifestation,
- instruire la possibilité d'une méthodologie d'évaluation reproductible sur d'autres territoires et thématiques,
- apporter autant que possible des éléments concrets sur ce qui fait la qualité d'une mission menée auprès de personnes âgées.

Le protocole d'investigation

L'Agence a retenu la région Nord-Pas-de-Calais.

Une démarche qualitative a été menée autour des missions proposées par 5 structures agréées.

Une phase de cadrage a permis :

- de prendre connaissance de l'ensemble des missions proposées dont le public âgé était destinataire ;
- d'échantillonner les structures à rencontrer ;

- d'élaborer une première typologie d'effets possibles et les guides d'entretiens nécessaires aux investigations de terrain, qui ont été soumis à l'Agence.

Les investigations menées auprès des cinq structures identifiées ont permis de rencontrer :

- des responsables de chaque structure et des acteurs partenaires qui ont expliqué la façon dont ils avaient conçu les missions et dont ils encadraient les jeunes, ainsi que leur perception des effets produits ;
- des jeunes en service civique ;
- des personnes âgées et des membres de leurs familles quand cela était possible.

Au total, 80 entretiens environ ont été réalisés. Par ailleurs, de nombreux temps ont été consacrés à l'observation en établissement (EHPAD) et à domicile (visites) afin de comprendre comment se déroulait le temps de présence des jeunes.

Le contenu des missions

Le contenu des missions que les jeunes effectuent auprès des personnes âgées, quel que soit leur cadre d'intervention, est extrêmement divers : l'écoute et l'échange sur différents sujets, les activités manuelles, les sorties...

Les grandes familles d'effets observés

Il ressort de l'évaluation cinq grandes familles d'effets observés sur les personnes âgées.

Une présence vivifiante

La venue des jeunes, que ce soit en établissement d'accueil de personnes âgées ou au domicile des personnes, a un effet rafraîchissant et vivifiant. Elle apporte de la nouveauté, une figure nouvelle qui diffère de celle des professionnels que ces personnes ont l'habitude de voir et qui peuvent avoir l'âge des volontaires. En EHPAD, par exemple, un certain nombre de jeunes femmes, aides-soignantes ou assistantes de vie, sont jeunes. Cette proximité d'âge peut parfois bousculer les positions des professionnels qui voient débarquer des jeunes qui ne sont pas professionnels et dont ils ne saisissent pas toujours très bien le statut.

Une présence valorisante

Grâce à l'intervention des jeunes, les personnes âgées retrouvent une forme d'estime de soi. Souvent, les personnes âgées à domicile bénéficient de la visite des jeunes car elles ont été identifiées comme étant isolées et ont donc, peut-être plus que d'autres, besoin de ces visites à domicile. Quant aux personnes en établissement d'accueil, elles ont souvent perdu tout souci de leur apparence et de ce qu'elles font, leur vie sociale étant très limitée. Ce nouveau rendez-vous, qui s'ajoute à un programme d'activités, permet de leur redonner une vie sociale, une existence, un agenda, un calendrier, une attente. Toutes les observations le montrent, que ce soit à domicile ou en établissement, le jeune est attendu. Il ne doit pas être en retard. Il ne doit pas se défausser. Il doit être là. Leur visite apporte aux personnes âgées un horizon, certes tout petit, à l'échelle de la journée ou de la semaine, mais capital : elles ont rendez-vous avec le jeune.

Le souci et l'attention aux besoins de chacun

Les jeunes, parce qu'ils n'ont pas d'objectif à atteindre, ont le temps. Ils sont disponibles et peuvent donc s'adapter à l'état de la personne au moment même de la rencontre. Cette capacité d'adaptation au jour et à l'heure permet de rencontrer chacun et de prendre soin de chacun. Cela est encore plus vrai en établissement où les jeunes ont le temps de le faire. Il

s'agit probablement de l'effet le plus fort qui a pu être observé au cours de l'étude. C'est également l'effet qui interroge peut-être le plus la relation de l'établissement avec les professionnels.

Une aide au maintien de l'autonomie

La présence des jeunes participe très clairement au maintien de l'autonomie et d'une manière très différente de ce que peuvent apporter les professionnels. En effet, les professionnels de l'aide à domicile et en établissement interviennent pour pallier, à chaque instant, les nouveaux degrés de dépendance franchis. Ils sont là pour apporter de l'aide lorsque la personne ne peut plus faire. Le jeune se place dans une position très différente. Il va pousser, inciter, remobiliser la personne pour qu'elle essaye de faire des choses nouvelles ou ce qu'elle ne faisait plus. Cet accompagnement participe à la reconquête de l'estime de soi, à la revalorisation, ainsi qu'au maintien de l'autonomie. Tous ces effets sont liés. Par ailleurs, le franc-parler des jeunes, tout en étant respectueux, est très bien accepté par les personnes âgées même si elles sont un peu bousculées. Finalement, elles aiment que les jeunes leur parlent sans être trop précautionneux. Cela leur apporte un côté vivifiant.

De la « visite de courtoisie » à la « belle rencontre » : un investissement affectif sans aucun doute

Certaines visites à domicile que l'on appelle communément « visites de courtoisie » donnent lieu à de véritables rencontres. Cela est toujours délicat car il y a un vrai engagement affectif, aussi bien de la part du jeune que de la part de la personne âgée. Par exemple, les photos de tous les jeunes qui sont venus en visite sont exposées dans certains salons. Des échanges épistolaires s'installent entre le jeune et la personne âgée. Les jeunes, en particulier à domicile, sont reçus comme des petits-enfants, le goûter les attend, et ils n'y sont pas insensibles. Il existe un intérêt véritable pour la personne même si la difficulté est de se protéger d'une relation qui, pour certains, peut devenir « encombrante ».

Des effets difficiles à approcher

Des effets sur la santé difficilement mesurables

Faute peut-être d'une attention particulière à l'effet « jeune », les médecins et les infirmières ne sont pas en mesure d'indiquer de manière très claire si cela a une influence sur la santé des personnes car ce qui impactera l'état de santé d'une personne peut être lié à différents facteurs. Cela est imprévisible. Néanmoins, ils observent que ces visites sont bénéfiques car elles influent de façon positive sur le moral de ces personnes fragilisées. Or, chacun sait combien le moral influe sur leur état général.

La perception par l'entourage

Il a été très difficile de mesurer l'impact sur l'entourage, qu'il s'agisse de la famille ou du voisinage. D'une part, la famille des personnes rencontrées était peu présente par définition. D'autre part, les personnes âgées s'arrangent généralement pour que le jeune ne rencontre pas une autre personne au moment de sa visite à domicile. Ce temps doit être occupé. Il appartient au programme de la semaine. Il est donc hors de question de recevoir plusieurs visites en même temps. Au contraire, il faut les étaler. Néanmoins, les familles qui ont pu être rencontrées, notamment en établissement, n'avaient pas l'impression que l'intervention d'un jeune en service civique avait une influence particulière. Peut-être est-ce encore trop nouveau ou trop peu présent pour qu'elles en aient conscience et qu'elles s'en fassent une représentation.

L'impact du profil du jeune

Contrairement à l'hypothèse de départ sur laquelle l'évaluation s'est fondée, à savoir que les effets étaient liés à la nature de la rencontre entre deux individus et, en conséquence, au profil des jeunes (formation, âge, origine sociale, etc.), des effets très forts peuvent être produits, quel que soit le profil du jeune. Un certain nombre de jeunes étaient « prédisposés » à ce type d'intervention car ils étaient déjà dans un parcours de formation médico-sociale. Ces jeunes n'étaient donc pas là par hasard et avaient déjà un discours très professionnel sur leur relation à la personne âgée et la posture qu'ils devaient avoir. D'autres avaient des formations qui n'avaient strictement rien à voir. C'est le cas d'un jeune homme qui était toiletteur pour chiens et dont les relations avec les personnes âgées étaient extraordinaires ou deux étudiants en lettres qui ont adoré ces rencontres. Réciproquement, des jeunes tatoués ou percés ont eu les meilleurs contacts avec les personnes âgées qui ne les considéraient pas bizarres. Aucun critère ne permet de définir un profil particulier pour chaque mission. Néanmoins, cela ne signifie pas qu'il ne faut pas préparer les jeunes à ces missions qui restent difficiles.

Une intervention qui peut bousculer les positions des professionnels

Des jeunes qui ont le temps

Que ce soit les intervenantes dans les services d'aide à domicile ou en EHPAD, elles souffrent d'un manque de temps. Elles courent toute la journée pour faire juste ce qu'elles ont à faire alors que les jeunes ont le temps de se poser, de discuter, de s'adapter et de personnaliser chacune de leurs interventions. C'est la différence majeure entre l'intervention de jeunes en service civique et celle de professionnels. Cela peut entraîner des « jalousies » car les professionnels interviennent sur la partie la plus ingrate et la plus difficile de leur travail alors que prendre le temps de s'occuper des personnes âgées, de discuter avec elles, de veiller à leur bien-être et à leur état psychologique font également partie de leur métier.

Des jeunes positionnés sur la « non-traitance »

Il est souvent question, pour les personnes âgées, de bienveillance, ce qui est promu, ou de maltraitance, quand des situations sont dénoncées. Les jeunes se positionnent, en fait, sur la non-traitance. Ils offrent quelque chose qui est individualisé, qui prend du temps et s'adresse à la personne telle qu'elle est, avec ses envies et quel que soit son état à un moment donné. Cette force est reconnue à la fois par les personnes âgées et les professionnels.

Faute de temps et souhaitant qu'un temps d'échanges ait lieu après cette présentation, Mme PAOLETTI propose que le débat sur ces premiers résultats ait lieu d'abord dans le groupe de travail Evaluation et que le comité stratégique puisse s'en saisir par la suite. Cette étude n'est pas encore finalisée, le rapport n'est donc pas disponible, mais il était important de porter à la connaissance des membres du comité stratégique quelques-uns des effets qui ont été identifiés. Enfin, d'autres travaux menés par le groupe de travail Evaluation devaient être présentés aujourd'hui, ils le seront à la séance suivante.

M. LESTERLIN relève un terme par lequel Mme MORICEAU a terminé sa présentation, celui de non-traitance, dont le concept lui semble être pratiquement une définition du service civique. Le service civique est là pour traiter ce que la société ne traite pas. Il n'est pas là pour faire le travail des autres. Il n'est pas là pour apporter du mal, mais plutôt du bien. Le fait de se préoccuper de ce que la société ne fait pas, qui se précipite toujours dans la productivité, la rentabilité et autres, qui ne laisse pas le temps de s'attarder sur les besoins des personnes, est une très bonne définition du service civique. Ce concept mériterait d'être creusé à partir des expériences qui ont été décrites.

La République souffrirait-elle de non-traitance ? M. SAPIN s'étonne.

Pour sa part, Mme RENAUDIN trouve cette présentation passionnante et très proche de que l'AFEV peut observer dans le cadre de l'accompagnement individualisé des personnes, et rejoint le terme de non-traitance, assez lumineux. Serait-il possible d'obtenir cette présentation afin d'avoir le temps de la travailler de manière plus importante ?

Mme SCHMITT répond que cela est possible en participant au groupe de travail Evaluation. Dont la réunion a été repoussée, comme le souligne M. VOISIN.

Mme BUSSON espère que le groupe Evaluation, dont chacun attend la date, aura le temps d'approfondir ce travail. Il serait, cependant, appréciable que chacun dispose du document afin de le lire plus sereinement. Par ailleurs, Mme BUSSON n'est pas certaine que cela soit typique du service civique en tant que tel et rappelle qu'il avait semblé difficile, dans le cadre de cette étude, de faire le lien entre ce qui se passait avec des associations spécialisées et avec des bénévoles. Ils n'agissent peut-être pas dans les mêmes espaces, mais les effets qui ont été décrits pourraient probablement qualifier l'intervention bénévole dans ce secteur qui n'est pas le domaine privilégié de Mme BUSSON. Il ne s'agit pas de cliver ou de diminuer l'intérêt du service civique mais, au contraire, de montrer que l'engagement peut être pluriel et n'est sans doute pas réservé au service civique. Il peut toucher d'autres mondes et notamment celui des interventions bénévoles.

Mme TRELLU-KANE aimerait savoir si Plein Sens a pu demander aux volontaires ou aux structures si les jeunes qui ont eu un lien pendant leur service civique ont continué leur engagement au sein d'associations bénévoles. A faire des visites, par exemple. En effet, Unis-Cité a pu constater sur des projets similaires que cela générait du bénévolat postérieur au service civique. A ce titre, Mme TRELLU-KANE rappelle que l'un des buts du service civique est de conduire à l'engagement bénévole des jeunes qui, éventuellement, n'y allaient pas et qui, souvent, poursuivent leur engagement dans les secteurs ou les structures dans lesquelles ils ont effectué leur service civique.

Mme MORICEAU répond que le centre de gravité de l'évaluation n'était pas les jeunes. Ce point n'a donc pas été regardé, mais n'a pas non plus été spontanément mis en avant par les structures et les jeunes eux-mêmes. Les volontaires que Plein Sens a rencontrés étaient, par définition, en service civique et le considéraient, en général, comme un passage. Mme MORICEAU souligne qu'ils s'inscrivaient dans une trajectoire professionnelle qui était déjà assez définie. Certains avaient une activité bénévole avant même d'être en service civique. Peut-être l'auront-ils continuer.

Pour Mme TRELLU-KANE, cela est le cas.

M. SOUDJAY confirme les résultats de l'étude. Les personnes âgées auprès de qui les jeunes dont il faisait partie se sont rendus les ont très bien reçus. Les jeunes apportent une joie de vivre, un bonheur. M. SOUDJAY a constaté cette présence vivifiante. Certaines personnes leur ont dit de conserver ce sourire et cette joie de vivre. Les côtés attachement et belle rencontre étaient également très marqués. Cela est, d'ailleurs, assez problématique quand un jeune termine son service civique car, parfois, les personnes se retrouvent esseulées quand le jeune n'a pas l'occasion de revenir les voir.

En revanche, M. SOUDJAY soulève un point qui n'apparaît pas dans l'étude. Il existe un aspect « vivre ensemble ». Cela est très important dans la mesure où le service civique prône la diversité des profils des volontaires, comme cela est le cas à Unis-Cité. M. SOUDJAY a effectué son service civique avec des volontaires issus de quartiers populaires et/ou de l'immigration. Certains auraient pu préjuger que ces volontaires ne seraient pas bien reçus par ce public. Le contraire s'est produit, les volontaires ont été extrêmement bien reçus et, de façon inexplicable, l'attachement a peut-être été plus fort avec ces jeunes. Il conviendrait donc d'insister sur cet aspect « vivre ensemble » et ce rapprochement des milieux culturels qui est extrêmement important et que M. SOUDJAY a pu observer sur le terrain. A savoir vivre ensemble et ne pas avoir peur de l'autre, comme le résume M. LESTERLIN.

M. VERDIER, qui est également très intéressé par l'étude et aimerait en être destinataire, souligne par rapport au champ de la santé et à la notion de non-traitance qu'il est essentiel qu'interviennent des jeunes qui ne sont pas encore des professionnels – c'est une sécurité dans un secteur à risque important – et des jeunes issus de l'autosupport comme cela a été évoqué à l'instant. Ces deux catégories de jeunes permettent, dans cette non-traitance, de ne pas y aller seul, avec des bénévoles qui, justement, sont déjà investis dans le champ de la santé dans lequel M. VERDIER a une vision très claire de ce que cela pourrait représenter.

Mme PAOLETTI se félicite des réactions que cette présentation a suscitées et qui concernent des points qui avaient été abordés lors des comités intermédiaires comme la place des volontaires par rapport aux bénévoles. Le groupe de travail se réunira prochainement afin de reprendre les différents éléments qui ont été évoqués.

A propos du groupe de travail Communication, Identité, Participation du service civique, M. LOUIS, depuis plusieurs mois, a indiqué qu'il fallait revisiter ce groupe et qu'il avait envie de passer le relais. L'Agence a résisté le plus longtemps possible mais a considéré en cette rentrée de septembre qu'il serait intéressant d'en revoir le format. En conséquence, le groupe Communication va s'arrêter quelque temps. Néanmoins, des réunions ad hoc sur quelques séances pourront être organisées si les membres du comité souhaitent travailler un document ou une production.

En revanche, l'Agence, avec M. LOUIS, considèrent la participation des volontaires comme essentielle. A ce titre, Mme PAOLETTI remercie M. SOUDJAY d'avoir demandé la parole et le président de la lui avoir passée. Deux autres jeunes sont présents, qui ne se sont pas exprimés, soit qu'on ne leur a pas laissé la parole soit qu'ils ne l'ont pas prise. Cela étant, il serait intéressant de mener une réflexion sur la façon de préparer le comité stratégique avec les jeunes et, de manière générale, de mieux recueillir leur parole, à défaut d'avoir une représentation des volontaires. Il conviendrait de s'écouter et de se donner des lieux où s'écouter. L'Agence a donc pris la décision que des volontaires devaient participer à chaque groupe ou réunion de travail. Si aucun n'est présent, les groupes ou réunions ne se tiendront pas. Aux membres du comité de venir avec un ou deux volontaires afin qu'ils prennent l'habitude d'apporter leur parole et, ainsi, de faciliter leur prise de parole si ces mêmes volontaires participent au comité stratégique.

Par ailleurs, l'Agence attend le retour de Mme MARSEILLE et lui confiera le lancement d'une réflexion plus générale sur la participation des jeunes. Evidemment, M. LOUIS continuera à être présent.

Par rapport à l'ordre du jour, Mme PAOLETTI note le report du bilan du 14 juillet – il convient de faire un retour à la hauteur de l'investissement des membres du comité qui ont apporté leur contribution et de l'ampleur de cet événement –, ainsi que du point d'étape sur le projet IVO for All à la séance du 2 décembre 2015. Ce point pourra être intégré dans une présentation plus large dédiée à l'international, sujet qui fait l'objet d'un point de situation au moins une fois par an, comme M. BALME le faisait remarquer à Mme PAOLETTI qui s'excuse auprès des collaborateurs de l'Agence qui n'ont pas pu présenter ces points très riches.

Enfin, et cela complètera l'ordre du jour de la séance suivante, seront également abordées les orientations stratégiques. A cette fin, l'Agence convoquera une réunion afin de définir, avec les membres du comité, les orientations qu'ils souhaitent proposer et l'organisation que leur mise en œuvre nécessitera.

A partir de mi-octobre, M. JACQUART prendra l'intérim de la direction pendant l'absence de Mme PAOLETTI qui sera de quatre mois.

S'agissant des mouvements de personnels au sein de l'Agence, Mme PAOLETTI annonce l'arrivée de Mme Lionelle DRILLIEN, nouvelle cheffe de cabinet, qui aidera à la préparation des instances, et le départ de Mme Lorelei LAVASIER que chacun connaît principalement par messagerie électronique interposée.
